



**BUREAU
VERITAS**



DECISION D'APPROBATION D'UN SYSTEME QUALITE

Décision n° BV TPED – SATS 001 – 11 – FRA

BUREAU VERITAS S.A., agissant dans le cadre de la demande d'évaluation AM/RQ/217 et de son habilitation au titre

- de l'article 23 §.4 de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié ;
- de l'article 14 du décret 2001-386 modifié et de sa notification pour l'application de la Directive 2010/35/UE relative aux équipements sous pression transportables ;
- de l'article 15 du décret 2001-386 modifié;

approuve le système qualité du demandeur, désigné ci-après :

Société : SATS

Adresse : Z.A. Noë des grées
BP 49 – 56450 SAINT LERY

- pour effectuer les requalifications périodiques des équipements sous pression, prévues à l'article 20 de l'arrêté du 15 mars 2000 modifié, en référence à l'article 23 §.4 et dans les conditions prévues à l'annexe 2 de l'arrêté, et apposer à l'issue de celles-ci, le poinçon de l'Etat Français dit « à tête de cheval », des équipements suivants (description, identification du (des) type(s)) :
Petits vracs (330, 500, 1000, 1750, 1900, 3200kg) – bouteilles de plongée – bouteilles pour radeaux de survie – bouteilles d'ARI – bouteilles d'extincteur – bouteilles de corps d'accumulateur – bouteilles de CO2 - petits réservoirs de GPL pour chariots élévateurs.
- pour effectuer le contrôle périodique des récipients sous pression transportables, prévu à l'article 14 et /ou à l'article 15 du décret 2001-386 modifié, et apposer à l'issue de ce contrôle, le numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), des équipements suivants (description, identification du (des) type(s)) :
Bouteilles propane (3, 13, 17, 30, 35kg) - Bouteilles butane (13kg) – bouteilles de fluides médicaux et industriels – cadres de bouteilles.
- pour apposer le poinçon "Pi" suivi du numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), à l'issue du 1^{er} contrôle périodique des bouteilles à gaz suivantes, portant le marquage « epsilon » (description, identification du (des) type(s)) :
Bouteilles de fluides médicaux et industriels.
- pour apposer le poinçon "Pi" suivi du numéro d'identification de Bureau Veritas SA (0062), à l'issue du 1^{er} contrôle périodique des récipients sous pression suivants, ayant fait l'objet d'une réévaluation de conformité de type (description, ref. de l'agrément de type, organisme ayant procédé à la réévaluation de type) : /
- pour effectuer les essais spéciaux de récipients selon les dispositions de la circulaire DM-T/P n° 33012 du 16 juin 2004, des équipements suivants (description, identification du (des) type(s)) : /

Cette décision est valable jusqu'au 30/11/2014, sous réserve du résultat favorable des audits de surveillance prévus dans le contrat signé entre le demandeur et Bureau Veritas et des éventuelles actions de surveillance complémentaires demandées par Bureau Veritas.

Le système qualité approuvé concerne les sites d'intervention du demandeur, suivants : SAINT LERY

Référence du rapport « Bureau Veritas » d'audit d'évaluation initiale du système qualité du demandeur :
1906996/9/1/1/

Toute modification du système d'assurance qualité du demandeur dont l'évaluation a fait l'objet du rapport référencé ci-dessus et de la présente décision, devra être communiquée à Bureau Veritas.

Etabli à	Le	Par	Signature
Saint Herblain	lundi 28 novembre 2011	Gilles Thouément	